



DESS AUTO TRANSAC

ENTRETIEN · APV · CONSEIL

Pourquoi faut-il **entretenir** sa voiture ?

Le guide complet de l'entretien automobile, des préconisations constructeur au décalaminage.

Pourquoi faut-il entretenir sa voiture ?

Il faut garder à l'esprit que lorsque l'on évoque l'entretien automobile, il s'agit là d'un geste de bon sens et même, finalement, de **survie moteur**, notamment à l'heure où, d'une part, la réglementation et les normes sont des plus drastiques et, en parallèle, où l'encrassement motorisé se généralise, cause sous-jacente d'anomalies et autres pannes mécaniques.

Il sera précisé que l'entretien du véhicule reste un élément précurseur de sécurité & d'intégrité, mais **suivre les « préconisations constructeurs »** permet surtout d'écarter le principe de négligence, grief, par exemple, susceptible de suspendre les conditions de garantie du constructeur dans ladite période avec des conséquences pécuniaires que l'on peut imaginer qui peuvent être substantielles.

Respecter une logique d'entretien, c'est aussi prolonger la durée de vie de son véhicule, moins polluer et maîtriser la consommation de carburant.

Aujourd'hui, les avancées technologiques conduisent les constructeurs automobiles à espacer les échéances de révision dans l'objectif de limiter le « budget garage ».

Quelles sont les opérations essentielles et quand les réaliser ?

Parmi les opérations essentielles : la « **révision constructeur** » et la « **courroie de distribution** ».

Si nous prenons l'exemple de PSA, la révision s'opère **tous les 20 000 km** avec le remplacement des lubrifiants, des filtres et divers contrôles assujettis.

Indiquons également la **révision générale** avec le remplacement de « la distribution et ses accessoires », assortie d'une préconisation à deux termes (**10 ans / 240 000 km**) qu'il convient de respecter impérativement, pour citer le même exemple.

Faut-il absolument utiliser des pièces d'origine ?

Cette question est un mythe fondé sur des idées reçues et il convient d'y apporter quelques éléments d'explication.

Ainsi, les **pièces auto estampillées « origine » par le constructeur de telle marque** sont **majoritairement des pièces de rechange** qui proviennent de centrales d'achat, entrent dans son « cahier des charges » et répondent aux normes imposées par celui-ci : c'est un dénominateur commun de qualité.

Le danger du recel de pièces auto frauduleuses

Depuis la réforme sur la modernisation des lois de la concurrence, des « sites de pièces auto » sur internet et des « revendeurs de proximité » ont été identifiés. Beaucoup d'entre eux commercialisent des pièces détachées étrangères dénuées de normes (sous-marques), avec comme point culminant le **risque de la contrefaçon manufacturière, largement identifié.**

Le consommateur devra **s'orienter vers des équipementiers notoires et ne pas tomber dans les sirènes du « moins cher que moins cher »**, spécialement concernant les pièces considérées comme éléments de sécurité.

L'entretien auto sous garantie constructeur

À noter : Commission européenne — Directive N° 1400/CE/2002 sur l'entretien de véhicule sous garantie constructeur.

Depuis le 01.01.2002, l'entretien automobile peut être effectué en dehors du **réseau concessionnaire de la marque** sans préjudice ni incidence sur l'objet de la garantie constructeur.

Néanmoins, la jurisprudence d'espèce prévoit **le respect de 3 conditions cumulatives** pour tout professionnel de l'automobile en charge d'une opération de maintenance dans le délai de garantie du véhicule :

- 1** Les **normes & préconisations** — sur les lubrifiants d'huile moteur, à titre d'exemple.
- 2** Les **pièces de rechange** — conformité aux prescriptions et au cahier des charges du constructeur ; usage de contrefaçon ou de seconde main prohibé.
- 3** Le **carnet d'entretien à jour** — respect des échéances d'entretien prévues par le constructeur.

La dernière innovation du secteur : le décalaminage à l'hydrogène

Il s'agit sans hésiter du secteur de **la dépollution-moteur : le décalaminage par actif d'hydrogène**.

Le principe

Éliminer les dépôts de calamine par un processus de pyrolyse, déterminé par l'augmentation du taux d'inflammabilité et de la température des gaz d'échappement, grâce à l'apport de molécules d'hydrogène pulsé à haute teneur calorifique.

Les objectifs & avantages sont multiples :

- 1 Décrasser les pièces mécaniques coûteuses (vanne EGR, turbo, soupapes, FAP, injecteurs).
- 2 Éliminer la pollution CO² sur la question de l'opacité des gaz d'échappement (C.T.).
- 3 Restaurer les performances et la souplesse d'origine.
- 4 Éliminer la surconsommation de carburant.
- 5 Prolonger la durée de vie du moteur.
- 6 Entretien écologique, peu onéreux et bon pour l'environnement.

En conclusion

Le décalaminage moteur par voie d'hydrogène n'utilise que des ressources naturelles, ne soulève finalement que des avantages et reste une opération sans danger. **Il peut être exécuté à titre préventif tous les ans ou 10 000 km, comme en curatif !**

De bonnes pratiques au quotidien pour la longévité de sa voiture

Oui, il y a de bons gestes à adopter au quotidien, surtout pour les véhicules diesel :

- 1 Démarrer le véhicule et rouler jusqu'à **bien faire chauffer le moteur** à température de fonctionnement (90°).
- 2 Éviter les **petits trajets** qui favorisent l'encrassement du moteur.
- 3 Privilégier les trajets longs et **limiter les trajets urbains** avec arrêts intempestifs.

Mesures en période de crise sanitaire & confinement [COVID-19]

Dans le cadre d'un confinement forcé et d'une situation de crise telle que celle connue en 2020, il convient de ne pas laisser son véhicule immobilisé, pour deux raisons centrales : les équipements électriques et les lubrifiants moteur.

Faire tourner le moteur au moins 20 minutes pour un diesel et 10 minutes pour une essence, tous les 3 jours, afin d'éviter :

- 1 De décharger totalement la batterie de démarrage, avec un risque de court-circuit et de remplacement définitif.
- 2 La stagnation de l'huile moteur et des lubrifiants accessoires, qui provoque une usure prématurée pouvant aller jusqu'à la casse moteur.

Peut-on perdre la garantie constructeur durant le confinement ?

Non. Le délai d'espèce est toujours suspensif lorsque le fait est indépendant de la volonté de la personne ou du mis en cause.

Par conséquent, la situation du COVID-19 étant un fait exceptionnel et indépendant de la personne, **la garantie constructeur est purement et simplement suspendue**

pendant toute la durée du confinement et se poursuit d'autant après la levée de ce dernier. Il en va de même pour la visite du contrôle technique.

« PLUS QUE PRO » DEPUIS LE 09 MAI 2019

DESS Auto Transac

Vous recherchez un prestataire APV fiable, des compétences éprouvées et une stratégie commerciale fondée sur l'encadrement juridique, la transparence et la considération client ? Vous souhaitez mettre votre véhicule entre de bonnes mains ?

Découvrez « la robustesse du vrai » avec le retour d'expérience de **plus de 250 clients** qui ont déjà fait confiance à DESS Auto Transac et sont repartis sur la route en toute sérénité, avec des informations claires et transparentes.